

HV/AS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°77-6 du 20 Janvier 1977

portant nomination du Capitaine LEGONOU
François en qualité de Délégué Militaire
de la Province de l'Ouémé.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres
du Gouvernement ;
VU l'ordonnance N°75-44 du 21 juillet 1975, portant création du poste de
Délégué Militaire Provincial ;
Sur proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;
Le Conseil des Ministres entendu,

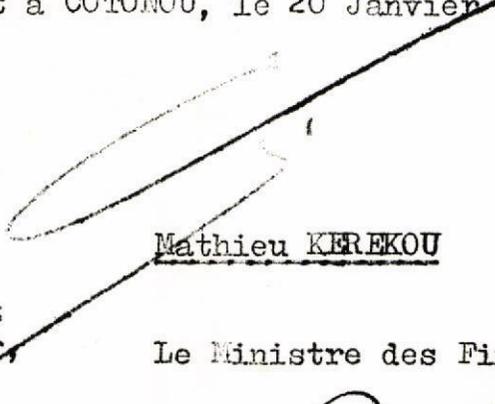
DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Capitaine LEGONOU François est nommé Délégué Militaire de
la Province de l'Ouémé.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires et qui a effet pour compter du 18 janvier 1977, sera publié et
communiqué partout où besoin sera.-

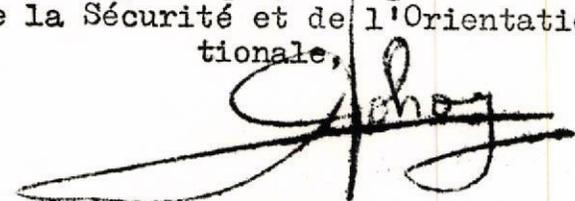
Fait à COTONOU, le 20 Janvier 1977

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé de l'Intérieur,
de la Sécurité et de l'Orientation Na-
tionale,

Le Ministre des Finances,


Martin DOHOU AZONHIHO


Isidore AMOUSSOU

Ampliations : HR 8 CS 6 CNR 4 Cab.Mil. 4 Etats Majors 12 MISON 6 Préfet de
l'Ouémé 4 autres préfets 5 Intéressé 1 Ministères 14 SGG 4 SPD 2 DPE- 2
DPAJL-INSAE 4 IAA-DCCT-Inspections-ONEPI-Gde Chanc.6 DB-DCF-Solde 3 DIM 2
DAPAT au MISON 2 BN-UNB-PSJEP 4 JORPB 1